



**KRISTELA BYTYCI**

*Députée bruxelloise*

**Question orale de Madame Bytyçi, Députée, adressée à Mme Trachte, Ministre-Présidente en charge de la promotion de la santé, de la famille, du budget et de la fonction publique**

**Objet : la promotion de la santé dans le milieu carcéral notamment auprès des femmes**

Madame la Ministre,

Les femmes incarcérées constituent une minorité dans les prisons. Selon le secteur associatif, le milieu carcéral est pensé et organisé par rapport aux hommes. Les femmes sont souvent isolées, loin des entrées ou des services médicaux. Il devient alors compliqué pour le personnel de les accompagner dans ces services. Cela rend la détention plus difficile. De plus, entre les établissements, l'accès aux soins de santé est disparate. Lorsqu'un détenu est transféré d'un établissement à un autre, il perd souvent le suivi qu'il avait.

Les problèmes de santé mentale s'accroissent ces dernières années pour tous les détenus, mais ce sont les femmes qui en pâtissent le plus en ayant moins accès aux soins. Une grande partie de ces femmes incarcérées est ou a été victime de violence dans leur vie. Elles nécessitent donc souvent une prise en charge en termes de santé mentale. La prison constitue parfois même une échappatoire dans leur quotidien rempli de violence. Cependant, le secteur associatif dénonce le manque de prise en charge de ces femmes à ce sujet. De façon globale, les femmes ont moins accès aux soins de santé mentale en prison que les hommes, d'après les associations.

On constate donc généralement une différence d'égalité dans l'accès aux soins de santé pour les femmes en prison, qui empire leurs conditions de détention. J'ai déjà mentionné les problèmes de santé mentale, mais les femmes sont par exemple aussi touchées par la précarité menstruelle. Le prix des protections périodiques y est apparemment bien plus cher que dans les commerces extérieurs. Le manque d'accès à ces produits peut engendrer une détresse psychologique et une atteinte à la dignité. L'accès à des soins gynécologiques est également restreint. Pourtant, certaines femmes incarcérées sont enceintes ou jeunes mamans.

Bien que la santé dans le milieu carcéral soit une compétence du ministère de la Justice, la COCOF participe à la promotion de la santé en prison, notamment via le financement d'asbl.

Au vu de ces faits, j'aimerais vous poser les questions suivantes :

- De quelle façon la COCOF fait-elle promotion de la santé en prison dans le cadre de ses compétences ?

- Quelles actions ou campagnes sont-elles mises en place pour sensibiliser le personnel sur les besoins des femmes incarcérées ?
- Existe-t-il des formations du personnel en termes de promotion de la santé dans les prisons ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Kristela Bytyçi